

# Licence professionnelle Protection de l'environnement spécialité Diagnostic et Aménagement des Ressources en Eau

RNCP21483 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                                                   |
|-------------------------|---------------------------------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 6                                          |
| Sigle                   | Licence Professionnelle — Licence professionnelle |
| Code(s) NSF             | 343                                               |
| Code(s) ROME            | A1204, A1303, K2302                               |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement de droit                           |

## Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Limoges

<http://www.unilim.fr>

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

### ACTIVITÉS VISÉES

Ce technicien, par une bonne maîtrise des paramètres de la qualité des eaux, apporte un diagnostic sur la ressource étudiée et propose des solutions d'amélioration, en vue de l'atteinte du bon état écologique et chimique des masses d'eau attendues. Il connaît les principaux acteurs pour la gestion des eaux et de l'environnement, ainsi que leur domaine d'action. Enfin, il connaît les réglementations relatives aux différents usages. Ces compétences lui permettent d'être responsable d'un service de gestion de l'eau et des déchets dans une collectivité, ou d'être assistant d'ingénieur dans un bureau d'études travaillant sur la gestion et la protection des ressources. Il a pour activité :

- - l'échantillonnage d'eau en milieu naturel ou en milieu industriel
- - les analyses de terrain de la qualité des eaux
- - le diagnostic de la qualité d'un système aquatique, en référence aux réglementations des usages de l'eau
- - la cartographie du système hydrographique d'un bassin versant et représentation de l'occupation des sols
- - l'identification des sources de pollution dans un système aquatique
- - le diagnostic de l'état des berges d'un cours d'eau, la proposition d'aménagement à réaliser.

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

Ce spécialiste en diagnostic et aménagement des ressources en eau maîtrise les techniques de mesures de la qualité des eaux et il est capable :

- - de déterminer la nature des paramètres d'analyse pertinents et leur positionnement en fonction du système aquatique étudié et de son contexte
- - de réaliser un échantillonnage représentatif des eaux en milieu naturel ou en milieu industriel et de conduire les analyses de la qualité des eaux sur le terrain
- - de déterminer l'origine d'une pollution d'un système aquatique
- - de prendre des mesures afin de protéger un système aquatique
- - de rédiger des rapports techniques
- - d'avoir un esprit critique sur l'exploitation des résultats

## Secteur d'activité et type d'emploi

### SECTEURS D'ACTIVITÉS

En référence aux secteurs d'activités définis par l'INSEE, les secteurs d'activités sont :

- - organismes de gestion de l'eau : pour les études de protection de la ressource, périmètres de protection et études d'impact dans les milieux.
- - Captage, distribution et traitement de l'eau : pour les aspects de protection de la ressource avec la définition des périmètres de protection, la participation à l'évaluation de la ressource en terme de qualité et de quantité.
- - Ingénierie, Etudes, Conseil : pour le travail en bureau d'études, concernant par exemple des études d'impact dans le milieu, le diagnostic de qualité de masse d'eau, la proposition d'aménagement.

### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- - Technicien ou assistant d'ingénieur en bureaux d'études
- - Technicien dans les services de l'Etat (DREAL, DDT, ONEMA...) ou dans la fonction publique territoriale
- - Technicien environnement
- - Chargé d'études en environnement ou chargé de communication en environnement au sein de collectivité ou d'un EPTB
- - Responsable de la gestion aquacole et touristique à l'échelle d'un plan d'eau
- - Chargé de mission en valorisation des ressources naturelles et agrossources

### RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|--------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Tension de recrutement (DARES 2024)</b> | Élevée (4/5)<br>Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Facteurs principaux</b>                 | Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Salaire médian (mensuel)</b>            | 2 319 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | A0X42 — Bûcherons, sylviculteurs et agents forestiers · tension 5/5 (Très élevée)<br>A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée)<br>A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée)<br>G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel · tension 5/5 (Très élevée)<br>G1X78 — Techniciens et agents de maîtrise en distribution et assainissement d'eau et gestion des déchets · tension 5/5 (Très élevée)<br>H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel · tension 3/5 (Modérée) |
| <b>Projets de recrutement (BMO 2026)</b>   | 11 780                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Jugés difficiles à recruter</b>         | 46 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Emplois saisonniers</b>                 | 25 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

## Familles professionnelles (FAP)

A0X42 — Bûcherons, sylviculteurs et agents forestiers  
A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles  
A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture  
G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel  
G1X78 — Techniciens et agents de maîtrise en distribution et assainissement d'eau et gestion des déchets  
H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel

---

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

### COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP (commission pédagogique présidée par un professeur des universités et comprenant deux enseignants chercheurs de la formation et un enseignant chercheur ayant des activités en matière de formation continue)

### COMPOSITION DU JURY — VAE

Trois enseignants chercheurs ainsi que deux personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis (Loi n°2002-73 du 17 janvier 2002)

## Pour plus d'informations

### LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.fst.unilim.fr>

<http://www.unilim.fr>

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/21483/>